Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-213500515-20260408-2026033CM-DE

Ville de CESSON SÉVIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1er AVRIL 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS - EXTRAIT N° 2026 - 033

_____

Nombre de Conseillers :
En exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 00, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de M. Jean-Pierre SAVIGNAC, Maire, après avoir été légalement convoqué

Date de convocation 25 mars 2026 **Date d'affichage : 25 mars 2026**

Conseillers Municipaux présents : M. le Maire, Mme ALCEDO CASTRO, M. BAGOURD, Mme BLONDEL, Mme BOUVIER, M. CARTA, Mme CORLAY, M. COUGARD, M. DECOURCELLE, Mme DELPAL, Mme EL DIB, Mme FERET, Mme GOBAILLE, M. GODEFROY, M. GOURSOLAS, M. GREBOVAL, M. GUILLOUX, M. JERABEK, M. JONNET, M. LAURENT, Mme LEGAULT, Mme LE GLEAU DECKMYN, M. OUAHBA CATHERINE, M. PARISOT, Mme PETITCOLLOT, Mme THOMAS, Mme TOURNAT COUREAU, Mme VINCENT, Mme WYART.

Conseillers Municipaux absents : M. BORELY (pouvoir à M. PARISOT), M. CHEREAU (pouvoir à Mme THOMAS), M. GABORIEAU (pouvoir à M. JONNET), Mme POIRIER (pouvoir à M. DECOURCELLE)

Secrétaire de séance : Mme LEGAULT

REMBOURSEMENT D'UN SINISTRE NON COUVERT PAR L'ASSURANCE

Entendu l'exposé de M. le Maire
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code civil et notamment ses articles 1240 et suivants,
Considérant l'incident survenu lors d'une séance de sport à la piscine municipale et la réclamation de M. Avril ayant pour objet une indemnisation pour le remplacement d'une monture et de ses verres,
Considérant la nécessité d'une prise en charge directe par la Ville, le montant du sinistre étant inférieur à la franchise,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE

APPROUVE la prise en charge du devis Optique Visual fourni par M. Avril pour un montant total s'élevant à 665,00 euros.
PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Publié et affiché le 8 avril 2026